



# Fiche d'information – Evolution des coûts « médico-ambulatoires »

Date :

26 septembre 2023

## Messages clés

### 1. Evolutions principales dans le domaine ambulatoire médical

#### a. Evolution des prestations brutes des cabinets médicaux et des services ambulatoires des hôpitaux (en valeur absolue)

Prestations brutes (CHF)					
	2012	2021	2022	Croissance moyenne sur 10 ans (21/12)	Croissance 22/21
Cabinets médicaux	5'143'724'796	7'710'747'068	8'041'478'514	4.6%	4.3%
Services ambulatoires des hôpitaux	3'049'716'037	4'393'336'916	4'708'104'381	4.1%	7.2%
Total	8'193'440'833	12'104'083'984	12'749'582'896	4.4%	5.3%

#### b. Evolution des prestations brutes des cabinets médicaux et des services ambulatoires des hôpitaux (par assuré)

Prestations brutes par personne assurée (CHF)					
	2012	2021	2022	Croissance moyenne sur 10 ans (21/12)	Croissance 22/21
Cabinets médicaux	645	874	896	3.4%	2.5%
Services ambulatoires des hôpitaux	383	498	525	3.0%	5.4%
Total	1'028	1'372	1'421	3.3%	3.6%

Remarques concernant a. et b. :

- Globalement (cabinets médicaux et services ambulatoires des hôpitaux confondus), la croissance des prestations brutes 2021/2022 est supérieure à la moyenne sur 10 ans. Dans le domaine des cabinets médicaux, l'augmentation est plus faible. Cela s'explique notamment par l'introduction

#### Informations complémentaires :

Office fédéral de la santé publique, Médias et communication, [www.ofsp.admin.ch](http://www.ofsp.admin.ch)  
Cette publication est également disponible en allemand et italien.

du modèle de prescription pour la psychothérapie pratiquée par des psychologues au 01.07.2022, qui entraîne la suppression du volume de la psychothérapie déléguée.

- Les prestations brutes ne comprennent que les prestations médicales (pas de médicaments, de prestations de laboratoire, etc.).
- 1% de croissance dans ce domaine correspond à environ CHF 120 millions.

## 2. Causes possibles de la croissance de coûts

### a. Effet prix

- Pour les cabinets médicaux, il n'y a pas eu d'augmentation significative de la valeur du point en 2022 et 2023 et donc pas d'effet prix sur les coûts.
- Pour les services ambulatoires des hôpitaux, il y a eu certaines augmentations de la valeur du point en 2022 ou 2023 (concrètement en Suisse orientale).
- Plusieurs valeurs du point TARMED ont été fixées par les gouvernements cantonaux et font encore l'objet de procédures en cours devant le Tribunal administratif fédéral.

### b. Recours aux prestations : évolution du nombre de patients par rapport au nombre d'assurés

- Le recours aux cabinets médicaux a augmenté de 3,6% en 2022 par rapport à 2021, ce qui représente une croissance supérieure à la moyenne sur 10 ans (1,9%).

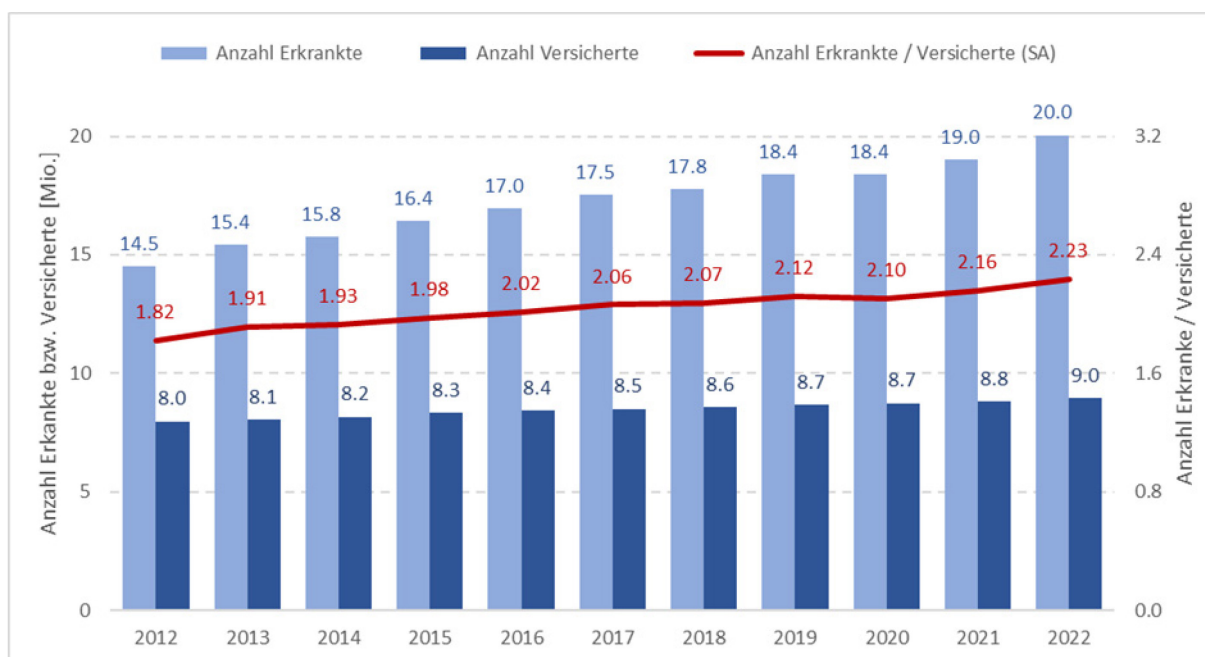


Figure 1: Nombre de patients/assurés dans les cabinets médicaux 2012-2022  
(source : pool de données SASIS et enregistrements des assurés SASIS)

- Le recours aux services ambulatoires des hôpitaux a augmenté de 5,9% en 2022 par rapport à 2021, ce qui représente une croissance fortement supérieure à la moyenne sur 10 ans (1,5%).

#### Informations complémentaires :

Office fédéral de la santé publique, Médias et communication, [www.ofsp.admin.ch](http://www.ofsp.admin.ch)  
Cette publication est également disponible en allemand, italien et anglais.

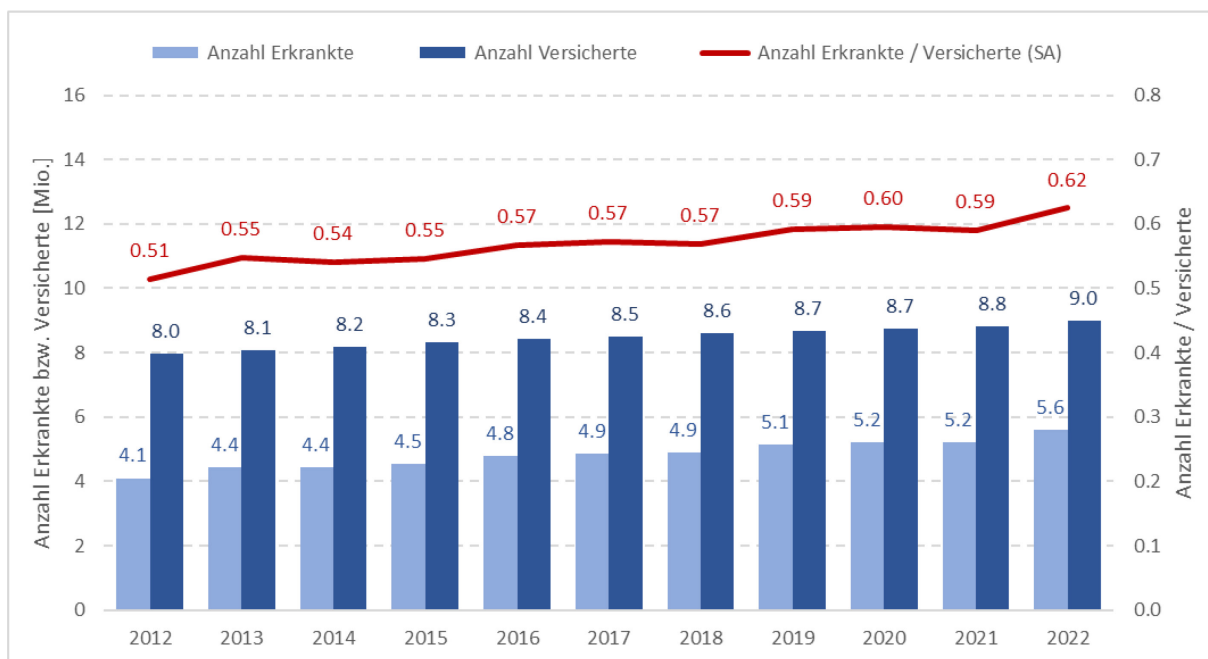


Figure 2: Nombre de patients/assurés dans les secteurs ambulatoires des hôpitaux 2012-2022  
(source : pool de données SASIS et enregistrements des assurés SASIS)

- Définition de patient : on entend par patient un assuré par fournisseur de prestations (n° RCC) et par année d'exercice. Cela signifie que si un assuré consulte deux fournisseurs de prestations par an, deux patients sont comptabilisés. Le nombre de patients peut donc être plus élevé que le nombre d'assurés au cours d'une année.
- Conclusion : soit davantage d'assurés ont eu recours à des prestations médicales ambulatoires en 2022, soit davantage de fournisseurs de prestations sont consultés par assuré, soit une combinaison des deux comportements.

#### c. Fréquence des traitements : évolution du nombre de consultations par patient

- Depuis 2020, la fréquence des traitements pour deux groupes de fournisseurs de prestations (cabinets médicaux et services ambulatoires des hôpitaux), exprimés en « nombre de consultations par patient », a tendance à diminuer. Cela vaut également pour l'année 2022.
- Raison : Le nombre de consultations (en valeur absolue) est resté à peu près stable depuis 2020, alors que le nombre de patients augmente.
- Conclusion : l'augmentation du nombre de patients pourrait s'expliquer par le fait que les patients consultent davantage de fournisseurs de prestations qu'avant 2020.

#### d. Intensité de traitement I : évolution des coûts par patient

- Les coûts par patient sont en légère baisse en 2022 (environ CHF 497) par rapport à 2021 (environ CHF 500) en raison de la forte croissance du nombre de patients dans les cabinets médicaux et les services ambulatoires des hôpitaux.

#### e. Intensité de traitement II : évolution des coûts par consultation

- Dans les cabinets médicaux, les coûts par consultation ont augmenté de 5,1% en 2022 (environ CHF 155) par rapport à 2021 (environ CHF 147).
- Dans les services ambulatoires des hôpitaux, les coûts par consultation ont augmenté de 8,5% en 2022 (environ CHF 283) par rapport à 2021 (environ CHF 261).

#### Informations complémentaires :

Office fédéral de la santé publique, Médias et communication, [www.ofsp.admin.ch](http://www.ofsp.admin.ch)  
Cette publication est également disponible en allemand, italien et anglais.

**f. Excursus : Psychothérapie pratiquée par des psychologues : effets de l'introduction du modèle de prescription au 01.07.2022**

- Pour la période de juillet à décembre 2022, le coût total moyen par assuré augmente de 13,2% (de CHF 28,7 à CHF 32,5) par rapport à la période de juillet à décembre 2021. De janvier à juin 2023, le coût total moyen par assuré augmentera de 16,1% par rapport à la même période de 2022. (de CHF 28.73 à CHF 33.3).
- Cette évolution est principalement due à un remboursement environ 15% plus élevée dans le modèle de prescription (convenu par les partenaires tarifaires sans les assureurs tarifsuisse ou fixé provisoirement par les cantons) par rapport à la psychothérapie déléguée depuis le changement de modèle.
- En outre, lors du changement de modèle, le Conseil fédéral est parti du principe qu'il y aurait un transfert de l'assurance complémentaire vers l'assurance de base, avec un transfert de coûts correspondant d'environ CHF 100 millions.

**3. Conclusions**

- L'évolution des coûts en 2022 dans le domaine ambulatoire médical s'explique en premier lieu par l'augmentation du recours aux prestations (au sens d'un nombre plus élevé de patients par rapport au nombre d'assurés) et par la hausse des coûts moyens par consultation.

**Informations complémentaires :**

Office fédéral de la santé publique, Médias et communication, [www.ofsp.admin.ch](http://www.ofsp.admin.ch)  
Cette publication est également disponible en allemand, italien et anglais.